Nations Unies

S/PV.7254



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7254e séance

Jeudi 28 août 2014, à 15 h 30

New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	Mme Le Fraper du Hellen
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

Mise en oeuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2010/507

14-52071 (F)





La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2010/507

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je voudrais, pour commencer, remercier mes collègues du Conseil de leur appui au cours de ce qui aura été un autre mois chargé. C'est à leur aide seule que nous devons d'avoir pu effectuer ce travail avec un peu d'efficience et d'efficacité.

Le mois d'août n'a pas été un mois calme pour le Conseil de sécurité depuis déjà des années. Ce mois-ci n'a pas fait exception, en raison des crises simultanées à Gaza, en Iraq, en Ukraine, en Syrie, en Libye et au Soudan du Sud, pour n'en citer que six. Le Conseil a examiné ce mois l'ensemble de ces conflits. J'espère que les résolutions que nous avons adoptées, en particulier à l'égard de l'État islamique d'Iraq et du Levant (résolution 2170 (2014)) et de la Libye (résolution 2174 (2014)), seront suivies d'effets réels et durables sur le terrain.

Une grande partie de ce travail de crise sont du domaine public. J'axerai par conséquent mes observations sur une priorité thématique clef pour la présidence du Royaume-Uni, à savoir la prévention des conflits. J'aborderai également les méthodes de travail du Conseil.

Je voudrais, dans un premier temps, rappeler le déplacement du Conseil en Belgique les 9 et 10 août, dans le cadre de la première étape d'un voyage entrepris par le Conseil en Europe et en Afrique. L'objectif de cette étape belge du voyage était de commémorer le début de la Première Guerre mondiale, pour rendre hommage à ceux qui sont morts et tirer les enseignements du passé pour nos travaux actuels. Nos discussions en Belgique et à La Haye sont revenues maintes et maintes fois sur ce que le Conseil peut et doit faire pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités de prévention des conflits.

Comme je l'ai dit au cours du débat de jeudi dernier (voir S/PV.7247), le Conseil doit prendre la prévention des conflits plus au sérieux qu'il ne le fait actuellement. Les impératifs moraux, humanitaires et politiques d'une action préventive précoce sont incontestables. La question est de savoir comment le Conseil peut mieux remplir ce rôle. Une partie de la réponse est liée aux méthodes de travail du Conseil. L'ordre du jour du Conseil est totalement rempli et nos capacités sont excessivement sollicitées alors que nous nous efforçons de faire face à des crises persistantes et complexes.

Mais n'agir qu'en mode de crise, soit en réponse et en réaction, ne nous permettra jamais d'anticiper les événements et d'intervenir suffisamment tôt pour avoir un effet préventif. Les mesures que nous pouvons prendre pour délester quelque peu le Conseil de sa charge de travail et vaquer plus rapidement aux affaires courantes pourraient nous aider à libérer du temps pour des missions plus utiles à l'étranger, pour explorer plus avant les activités prévues pour nous au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, plus de temps pour un tour d'horizon et plus de temps pour agir face aux signes annonciateurs d'un conflit naissant.

Mais le temps n'est pas notre seule contrainte. La tension perçue entre le principe de souveraineté et la prévention des conflits fait également peser une contrainte sur l'action du Conseil. Elle a été utilisée par le passé pour justifier l'inaction, par crainte d'offenser un État ou de paraître empiéter sur sa souveraineté. Je fais le vœu que les enseignements tirés par le Conseil au cours de son voyage en Belgique, du débat de jeudi dernier, de l'exposé que nous a fait cette semaine le Département des affaires politiques et de l'adoption de la résolution 2171 (2014) nous permettront de régler cette question de front.

Si nous voulons être plus efficaces dans la prévention des conflits, nous devons trouver les moyens de discuter, en public ou à huis clos, des situations pouvant présenter quelques signes alarmants mais ne pas constituer encore un conflit à part entière, sans que cela soit vu comme constituant une atteinte à la souveraineté. L'utilisation de la rubrique « questions diverses » nous a fourni un utile moyen de soulever des questions d'importance à huis clos en temps voulu. Treize questions ont déjà été soulevées ce mois au titre des « questions diverses », dans le cadre des consultations. J'y vois une preuve que le Conseil est prêt à répondre rapidement, même, à l'occasion, pour

examiner les problèmes avant qu'ils ne dégénèrent en conflits ouverts. Nous devons continuer d'utiliser cet outil spécifique et réfléchir à la possibilité de soulever les questions encore plus tôt dès que nos signaux d'alarme commencent à virer au rouge.

Puisque nous parlons de signaux et de voyants rouges, ce sont parfois les choses les plus simples qui peuvent changer le cours des choses : commencer les séances à temps, encourager les orateurs à s'en tenir à leur temps de parole et faire avancer les débats diligemment, tout cela a contribué, ce mois-ci, à nous permettre de mener à bien une grande quantité de tâches.

Le débat public de jeudi dernier comportait 59 orateurs mais s'est terminé à 16 h 30. J'espère que nos collègues autour de cette table comme l'ensemble des États Membres de l'Organisation conviendront que cela a été une chance plus qu'une contrainte. On peut faire encore mieux, en regroupant certains débats, en espaçant davantage d'autres débats, en évitant les déclarations répétitives, etc., ce qui pourrait permettre de libérer encore du temps pour que le Conseil s'attèle aux crises d'aujourd'hui afin de prévenir les conflits de demain.

Je remercie une fois encore les membres du Conseil de l'appui qu'ils nous ont apporté tout au long de notre présidence et j'attends avec intérêt d'entendre leurs vues sur notre travail collectif de ce mois. Je souhaite à la délégation des États-Unis plein succès dans sa présidence du Conseil en septembre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Royaume-Uni, du succès de votre présidence du Conseil de ce mois d'août. Nous apprécions tout particulièrement les efforts qui ont été faits pour optimiser l'efficacité des travaux du Conseil par une gestion efficiente et diligente.

Nous aimerions notamment remercier la présidence du Royaume-Uni d'avoir conduit la mission du Conseil de sécurité en Europe et en Afrique. Ce déplacement s'est avéré très instructif et constructif, et particulièrement enrichissant pour les travaux du Conseil. Le voyage en Europe a permis aux membres du Conseil d'avoir de précieux éclairages dans les domaines de la prévention des conflits et de la réconciliation à long terme, ainsi que de la lutte contre l'impunité. Le voyage au Soudan du Sud et en Somalie nous a permis de faire le bilan des acquis obtenus jusqu'à présent et des défis encore à relever aujourd'hui dans la situation des deux pays.

En ce qui concerne Gaza, nous nous félicitons des récentes annonces portant sur un cessez-le-feu illimité, obtenu sous les auspices de l'Égypte. Toutes les parties doivent mettre pleinement en œuvre l'accord et œuvrer à l'édification d'une paix plus durable. À cette fin, nous estimons qu'il est nécessaire de veiller au maintien d'une circulation régulière des biens et des personnes aux points de passage de Gaza, en même temps qu'à la recherche de la réponse qui s'impose aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'État islamique d'Iraq et du Levant fait peser une menace sans précédent sur la stabilité de l'Iraq et de la région tout entière. À cet égard, la résolution 2170 (2014) est un pas important et opportun dans la bonne direction de la part du Conseil de sécurité. Elle traduit la volonté collective de la communauté internationale de lutter contre les menaces de plus en plus pressantes que représentent les groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant.

S'agissant des questions thématiques, le débat public sur la prévention des conflits (voir S/PV.7247) a été particulièrement intéressant. La difficulté de régler les conflits qui ont déjà commencé nous rappelle l'importance de la prévention des conflits. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent améliorer leur capacité à déceler les signes avant-coureurs pour prendre promptement des mesures. À cet égard, la résolution 2171 (2014) nous donne des bases solides pour réfléchir à toutes les mesures préventives envisageables par le biais d'efforts de tout le système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt les rapports du Secrétaire général sur les mesures visant à promouvoir et renforcer les outils de prévention des conflits.

Enfin, s'agissant de la non-prolifération, le Conseil a eu une occasion précieuse de faire le point sur les travaux accomplis au cours des trois derniers mois par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée. Pendant cette séance, les membres du Conseil ont condamné en tant que violations des résolutions du Conseil les tirs balistiques que ne cessent d'effectuer la République

populaire démocratique de Corée. Dans ce contexte, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à prendre acte des avertissements solennels du Conseil, et à s'abstenir de toute provocation supplémentaire.

Une fois encore, nous remercions la présidence britannique de ses accomplissements en août, et nous adressons nos félicitations aux États-Unis, qui assument la présidence le mois prochain, en les assurant du plein appui de la République de Corée.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé la présente séance récapitulative, qui nous donne l'occasion d'évaluer les travaux du Conseil durant le mois d'août. Mes observations concernent trois points principaux : les méthodes de travail et la conduite des travaux du Conseil de sécurité, la mission du Conseil de sécurité en Afrique, et les séances d'information.

S'agissant de la conduite des séances, nous félicitons la présidence de ses efforts pendant le mois écoulé pour encourager les participants aux séances du Conseil, y compris les membres du Conseil, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. Cela est conforme au paragraphe 29 de l'annexe au document S/2010/507. Les efforts du Royaume-Uni ont permis d'améliorer considérablement la gestion du temps pendant les séances du Conseil, ce qui a renforcé l'efficience des travaux du Conseil. Nous encourageons vivement la poursuite de cette pratique.

Je voudrais également évoquer la mission du Conseil de sécurité en Afrique. Selon le paragraphe 66 du *Manuel des méthodes de travail* du Conseil de sécurité publié en 2010, la valeur des missions du Conseil de sécurité tiennent au fait qu'elles contribuent grandement à comprendre et évaluer certains conflits ou situations dont celui-ci est saisi.. La mission du Conseil au Soudan du Sud a donné aux membres la possibilité d'échanger avec les principaux dirigeants politiques du pays, et d'obtenir directement une évaluation tant de la situation sur le terrain que des perspectives d'un règlement pacifique du conflit. Le Conseil a été à même de faire passer un message important aux dirigeants du Soudan du Sud : il ne peut pas y avoir de solution militaire au conflit qui fait rage dans le pays, et les deux parties doivent œuvrer à la formation d'un gouvernement d'union nationale, sans exclusive.

La mission du Conseil en Somalie, la première depuis 1994, a été elle aussi très importante. Cette visite a permis aux membres du Conseil et le Gouvernement somalien d'avoir un dialogue étroit dans le cadre duquel les autorités somaliennes ont fait part de leurs aspirations et des difficultés auxquelles elles sont confrontées, et le Conseil de ses préoccupations.

La réunion des membres du Conseil avec le Président kényan et les responsables de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a également été un accomplissement notable du Conseil au mois d'août. Le Kenya, au niveau national, et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'échelon sous-régional, sont des acteurs clefs des efforts pour régler le conflit au Soudan du Sud. Le Kenya est également un acteur majeur des efforts en cours pour stabiliser la Somalie.

Une coopération étroite entre le Conseil et les organisations régionales, ainsi qu'avec les pays qui ont une influence sur les pays impliqués dans un conflit, reste un outil crucial auquel le Conseil peut recourir pour régler les conflits. Selon notre évaluation, le Conseil a efficacement exploité sa mission en Afrique pour faire avancer ses travaux en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans une démonstration majeure de transparence de la part du Conseil, une séance d'information sur la mission, ouverte aux États non membres, (voir S/PV.7245) a été organisée dans la salle du Conseil.

S'agissant des séances d'information, nous sommes heureux de noter que, au mois d'août, plusieurs des séances d'information consacrées à un pays en particulier ont été publiques et que les pays concernés ont pu y participer en vertu de l'article 37 du règlement intérieur. La séance d'information mensuelle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la situation humanitaire en Syrie, jusqu'alors organisée dans la salle des consultations, se tient désormais en public (voir S/PV.7252), et le pays concerné y participe. Cela a aidé à renforcer la transparence des travaux du Conseil.

Je voudrais à présent évoquer le débat public sur la prévention des conflits (S/PV.7247) qui s'est tenu le 21 août. La participation à ce débat de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a permis – c'est important – de mettre en lumière le lien souvent négligé entre violations des droits de l'homme et conflits. La Haut-Commissaire a souligné que si l'intérêt du Conseil pour les droits de l'homme avait augmenté

durant son mandat, la prise de décisions de principe par les membres du Conseil pour mettre fin aux crises avait été entravée par les considérations géopolitiques et les intérêts nationaux étriqués et à court terme. Ce sont les paroles mêmes de la Haut-Commissaire. La question se pose alors de savoir si les membres du Conseil sont prêts à sacrifier leurs intérêts nationaux étriqués dans l'intérêt plus large de l'humanité. Il ne fait aucun doute que la poursuite d'intérêts nationaux nuit parfois à l'efficacité du Conseil.

Le débat a également mis en exergue l'importance d'identifier et d'éliminer les causes profondes des conflits. Nous estimons qu'il est impératif que le Conseil concentre son attention sur ce point, non seulement s'agissant du règlement des conflits, mais également pour prévenir la reprise d'un conflit dans les situations d'après-conflit. À notre avis, cela renforcera la capacité du Conseil de s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, nous félicitons et remercions la délégation britannique de l'efficacité avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil au mois d'août. Nous adressons nos félicitations à la délégation des États-Unis pour son accession imminente à la présidence pour le mois de septembre, et l'assurons de notre plein appui.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons nous aussi votre délégation, Monsieur le Président, pour l'efficacité et le leadership dont elle a fait preuve durant le mois d'août, et nous vous remercions d'avoir convoqué la présente séance récapitulative.

Nous apprécions que vous ayez choisi la prévention des conflits pour thème de la présidence britannique et nous saluons la convocation du débat public (voir S/PV.7247), ainsi que l'adoption à l'unanimité de la résolution 2171 (2014) sur le sujet, qui réaffirment l'attachement des États Membres et du Conseil au règlement pacifique des différends, en recourant aux mécanismes établis par la Charte des Nations Unies, entre autres, en vertu du principe du libre choix et du respect le plus strict du droit international et des traités internationaux en vigueur. Cela a permis de prendre acte de la nécessité de continuer à œuvrer à l'utilisation, à la mise en œuvre et à l'amélioration des mécanismes de prévention et d'alerte rapide dont nous disposons aujourd'hui, comme de la nécessité d'améliorer la communication entre les divers acteurs du système et entre ces derniers et la société civile.

L'analyse de l'efficience du Conseil doit impérativement prendre en compte ses actions s'agissant de la situation à Gaza. Nous nous félicitons du consensus dégagé entre les membres autour du fait que le statu quo à Gaza est intenable et qu'il est nécessaire de régler une fois pour toutes les questions sous-jacentes à ce conflit. Nous espérons que, après le cessez-le-feu obtenu entre les parties mardi, le 26 août, le Conseil pourra se prononcer de manière ferme et cohérente sur cette question, s'acquittant ainsi du rôle qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'analyse prospective indique que la situation en Iraq continuera d'occuper une place centrale dans l'ordre du jour, et c'est pourquoi nous pensons que l'adoption de la résolution 2170 (2014) sur le terrorisme en Iraq et en Syrie, dont le Chili s'est porté co-auteur, nous fournit un outil qui nous permet de nous préparer à cette tâche. L'adoption de la résolution 2170 (2014) montre bien que le Conseil de sécurité, lorsqu'il s'en donne les moyens, est capable se doter rapidement, et sur la base du dialogue, d'éléments communs lui permettant de contribuer à lutter contre les menaces graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

D'autre part, la visite du Conseil de sécurité en Europe et en Afrique a été un jalon important dans les travaux du mois et revêt un intérêt particulier pour appuyer les débats qui ont lieu à New York. Bien que cela ait été abordé lors de la séance du 19 août (voir S/PV.7245), je voudrais dire que nous nous félicitons que, tant au Soudan du Sud qu'en Somalie, nous ayons rencontré la société civile et les groupes de femmes, ce qui nous a permis de faire passer le message de la nécessité de garantir leur participation pleine et effective à toutes les étapes des processus politiques.

Enfin, je tiens à souligner que ma délégation a été particulièrement honorée de coprésider avec le Luxembourg le segment de la mission correspondant aux Cours et Tribunaux internationaux à La Haye, car cela reflète l'attachement indéfectible du Chili au règlement pacifique des différends.

Nous nous félicitons de l'accession de la délégation des États-Unis à la présidence du Conseil, et lui souhaitons plein succès.

M. Gombo (Tchad) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter pour le leadership avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil durant votre mandat et de féliciter également toute l'équipe qui vous a accompagné dans cet exercice.

Nous nous félicitons de l'initiative du Royaume-Uni qui a organisé la tournée des membres du Conseil en Europe et en Afrique au cours de sa présidence. Cette importante mission, malgré sa brièveté, mérite d'être multipliée à l'avenir car elle permet non seulement de s'imprégner des réalités sur le terrain mais aussi et surtout de stimuler les initiatives dans le cadre de la recherche des solutions aux problèmes qui se posent. Cette mission est avant tout celle du Conseil de sécurité et ses conclusions doivent d'abord être livrées et débattues en son sein du Conseil avant de faire l'objet de déclarations à la presse.

Notre délégation relève également que le temps consacré à chaque étape a été relativement court, ce qui n'a pas permis à la mission de bien gérer les différentes rencontres. Ce fut le cas à la Cour pénale internationale et des visites auprès des missions en Somalie et au Soudan du Sud. Ce fut aussi le cas en ce qui concerne la rencontre avec les autorités nationales au Soudan du Sud. Nous suggérons pour l'avenir que le Conseil se donne suffisamment de temps pour l'organisation d'une telle mission.

Monsieur le Président, ma délégation apprécie avec satisfaction les débats que avez organisés sur la prévention des conflits (voir S/PV.7247), et qui ont permis d'enrichir les échanges sur les causes profondes des conflits, les signes avant-coureurs et surtout le rôle du Conseil dans la prévention. Nous avons remarqué que toutes les délégations ont souligné le laxisme et le manque d'efficience du Conseil dans l'application des mécanismes de prévention.

Monsieur le Président, nous nous félicitons également des débats (voir S/PV.7244) que vous avez organisés sur la protection des civils et du projet de résolution en cours d'élaboration sur la question.

S'agissant de la situation en Libye, le Tchad exprime sa préoccupation quant à la situation complexe dans laquelle se trouve ce pays voisin et appelle la communauté internationale à aider la Libye à restaurer la paix et la sécurité. À cet égard, nous saluons le vote par le Conseil de sécurité, sous votre présidence et à votre initiative, de la résolution 2174 (2014) sur la situation en Libye. Nous saluons également l'initiative des pays voisins, qui se sont réunis plusieurs fois pour discuter de la situation en Libye pour apporter leur contribution à la recherche de solutions à la crise dans ce pays.

De même, nous saluons l'adoption par le Conseil de la résolution 2173 (2014) prorogeant le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, pour qu'elle poursuive sa mission de protection des populations civiles et d'assistance humanitaire au Darfour. Nous pensons que la solution militaire n'est pas viable pour ce pays et qu'il faut privilégier le dialogue dans le cadre de l'Accord de Doha et des initiatives régionales.

Pour ce qui est de la République centrafricaine, nous souhaitons que le Conseil accélère le processus de déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, prévu pour le 15 septembre. Nous espérons que les États-Unis, qui prendront la succession du Royaume-Uni à la tête du Conseil le mois prochain, se pencheront sur la question des réfugiés.

Enfin, Monsieur le Président, le Tchad se félicite de l'adoption, sous votre mandat,de la déclaration présidentielle (S/PRST/2014/17) sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Pour finir, nous réitérons nos félicitations au Président du Conseil pour sa clairvoyance et son efficacité dans la conduite des travaux du Conseil et félicitons par la même occasion toute l'équipe du Royaume-Uni qui l'a accompagné durant son mandat. Nous saisissons l'occasion pour souhaiter bonne chance aux États-Unis pour leur accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre et les assurer de notre total soutien.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, le Conseil a eu, pendant votre présidence au cours du mois d'août, un programme très chargé, qui a porté notamment sur nombre de questions problématiques au Moyen-Orient et en Afrique. Sous votre présidence, le Conseil a en outre organisé des visites en Europe, au Soudan du Sud et en Somalie. La Chine salue le travail considérable accompli par le Royaume-Uni à la tête du Conseil au cours de ce mois. En passant en revue les travaux du Conseil ce mois-ci, je voudrais mettre l'accent sur trois questions.

Premièrement, en ce qui concerne la situation à Gaza, depuis que le conflit israélo-palestinien a éclaté, la Chine s'est attachée à promouvoir la reprise des pourparlers de paix par de nombreux moyens et canaux. Lors de la visite qu'il a récemment effectuée en Égypte et au siège de la Ligue des États arabes, le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wang Yi, a présenté une initiative de paix en cinq points. L'envoyé chinois a en outre effectué plusieurs visites dans le cadre des

efforts de médiation. Nous avons aussi fourni une aide humanitaire à la population de Gaza, dans la mesure de nos moyens. Au Conseil, la Chine a appuyé le projet de résolution présenté par la Jordanie au nom des pays arabes et islamiques et du Mouvement des pays non alignés. Nous avons participé activement aux négociations et exhorté à maintes reprises le Conseil à écouter les appels lancés par la communauté internationale et à agir pour mettre un terme à la violence au moyen de pourparlers de paix.

Nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu conclu récemment en ce qui concerne la bande de Gaza et des efforts inlassables consentis par l'Égypte et d'autres acteurs. Il s'agit d'un pas important pour apaiser les tensions et alléger les souffrances des populations. Nous espérons que les deux parties accorderont l'importance voulue au rétablissement de la paix, feront passer les populations avant tout, respecteront le cessez-le-feu, saisiront l'occasion qui leur est offerte de reprendre les pourparlers de paix et parviendront à un règlement rapide, juste et raisonnable de la question palestinienne.

La situation demeure précaire dans la région. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour consolider le cessez-le-feu et exercer des pressions en vue de la levée du blocus de Gaza afin que les pourparlers de paix entre Israël et la Palestine puissent reprendre. Le Conseil doit jouer un rôle actif et efficace à cet égard. La Chine appuie fermement le processus de paix entre les deux parties, dans le contexte duquel elle joue son rôle de médiateur en toute sincérité. Nous poursuivrons sans relâche nos efforts visant à instaurer la paix entre Israël et la Palestine, ainsi que la stabilité dans la région.

Deuxièmement, en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, les activités terroristes ont pris récemment un caractère plus généralisé et constituent une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Au cours de ce mois, le Conseil a adopté la résolution 2170 (2014), qui reflète le consensus existant au sein du Conseil s'agissant de prendre des mesures pour mettre un terme à l'appui apporté aux organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant en termes de personnel, d'armes et de financement, et contrer les activités qu'elles mènent par l'entremise d'Internet et des médias sociaux, visant à inciter à commettre des actes de terrorisme, à les planifier et à les exécuter. Nous espérons que cette résolution sera mise en œuvre intégralement et en toute sincérité.

Le terrorisme est l'ennemi absolu de l'humanité tout entière. Tous les actes de terrorisme sont des crimes impardonnables, quels qu'en soient les motifs et leurs auteurs et indépendamment de l'endroit et du moment où ils sont commis –. Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, la communauté internationale doit appliquer les mêmes critères. Nous espérons que les réunions de haut niveau du Conseil de sécurité portant sur la lutte contre le terrorisme prévues pour le mois prochain permettront aux parties de consolider le consensus de manière à renforcer la solidarité internationale dans le cadre de la lutte collective contre le terrorisme.

Troisièmement, en ce qui concerne la situation au Soudan du Sud, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) y a récemment consacré un sommet extraordinaire. Les dirigeants des différentes parties ont signé un protocole sur les principes convenus relatifs aux dispositions transitoires visant à mettre fin à la crise au Soudan du Sud. Les représentants du Gouvernement et de l'opposition ont signé la matrice de mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités. Il s'agit de la part de l'IGAD d'un effort important pour promouvoir un règlement politique de la question du Soudan du Sud, et la Chine s'en félicite. Cependant, les tensions actuelles n'inspirent guère l'optimisme. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour régler cette crise. La Chine appelle les parties au conflit à mettre fin à la violence et à conclure immédiatement un cessez-le-feu, à mettre en œuvre l'accord de cessation des hostilités et à faire participer tous les groupes ethniques et toutes les factions dans le cadre d'un dialogue politique sans exclusive.

Nous sommes favorables à ce que les Africains règlent eux-mêmes les problèmes africains par des moyens africains, et nous appuyons fermement le leadership et les efforts de médiation de l'IGAD. Depuis le début du conflit au Soudan du Sud, les autorités de la transition, le Ministre des affaires étrangères et le Représentant spécial ont déployé des efforts pour promouvoir la médiation. Nous avons pris l'initiative dans la fourniture de l'aide d'urgence au Soudan du Sud. Nous continuerons de coopérer avec la communauté internationale pour demander la tenue de pourparlers de paix et, compte tenu des besoins, la fourniture d'une assistance humanitaire accrue en vue de favoriser un retour rapide de la stabilité dans le pays.

Enfin, je félicite les États-Unis d'Amérique qui assumeront la présidence du Conseil de sécurité au

mois de septembre. Je leur souhaite plein succès et une conduite sans heurts des travaux.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la délégation britannique d'avoir dirigé de manière avisée et expérimentée le Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Au cours de ce mois fort occupé, à plus d'une dizaine de reprises, le Conseil a été appelé à réagir d'urgence, y compris aujourd'hui, face à des situations qui menacent la paix et la sécurité internationales – l'Iraq, la Libye et l'Ukraine, pour n'en citer que quelques-unes.

Le débat sur la protection du personnel humanitaire (voir S/PV.7244) était particulièrement important et opportun. La résolution 2171 (2014) traduit les efforts que déploie l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation. Les membres du Conseil ont effectué pour la première fois une visite à la Cour pénale internationale à La Haye. Ils ont clairement fait savoir aux dirigeants sud-soudanais qu'il fallait mettre un terme à la violence compte tenu de la famine qui se profile et de la désintégration de leur État (voir S/PV.7250).

Comme il a été souligné au cours du débat public sur la prévention des conflits (voir S/PV.7247), le Conseil est actuellement aux prises avec un nombre sans précédent de conflits sanglants et quatre urgences humanitaires de niveau 3. Les activités destinées à sauver des vies se retrouvement constamment à court de financement. La communauté internationale doit progresser sur le plan qualitatif dans le domaine de la prévention des conflits, faire un meilleur usage de l'alerte rapide et de la médiation et mieux assurer le respect du principe de responsabilité.

Ces derniers jours, le Moyen-Orient a pu voir certains des efforts les plus spectaculaires jamais faits en matière de médiation. La Lituanie a salué l'annonce d'un cessez-le-feu illimité à Gaza, négocié sous les auspices de l'Égypte. La Lituanie est favorable à un mécanisme international pour définir les modalités du cessez-le-feu, et attend avec intérêt qu'une discussion sérieuse soit menée sur la question au Conseil de sécurité.

En Iraq, l'alerte rapide s'est révélée insuffisante pour stopper les terroristes et les extrémistes radicaux et violents qui ont ravagé le pays en expulsant violemment les communautés qui cohabitaient le long de l'Euphrate et du Tigre depuis l'époque romaine. La résolution 2170 (2014) prévoit des mesures initiales contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et d'autres groupes associés à Al-Qaida. L'efficacité des sanctions dépendra des actions rapides et cohérentes prises par les États Membres de l'ONU, en particulier les États de la région.

Tout au long du mois, le Conseil, à pas moins de cinq reprises, s'est penché sur la situation qui règne dans l'est de l'Ukraine, l'escalade le long de la frontière russo-ukrainienne ne cessant de se poursuivre. Des appels fermes et sans équivoque, notamment de la majorité des membres du Conseil, ont été lancés à la Fédération de Russie pour qu'elle arrête de soutenir les groupes armés illégaux, respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et recherche des solutions politiques. Aujourd'hui, nombreux ont été les membres du Conseil à demander à la Russie de retirer ses soldats de l'Ukraine (voir S/PV.7253). Toutefois, ces appels sont tombés dans l'oreille d'un sourd.

Mois après mois, les rapports de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe mettent en lumière les violations flagrantes des droits de l'homme dans les territoires contrôlés par les milices pro-russes. Ce mois-ci, le Sous-Secrétaire général, M. Šimonović, a évoqué la forte dégradation de la situation des droits de l'homme dans les régions de Donetsk et de Lougansk, où des combattants étrangers illégaux mais professionnels s'adonnent à des enlèvements, à des détentions, à la torture et à des exécutions. Le consul honoraire de Lituanie à Lougansk, Mykola Zelenec, a été enlevé par ces combattants et a été retrouvé exécuté par ces derniers la semaine dernière. Au cours du mois écoulé, le nombre de victimes civiles a presque doublé dans ces régions.

Enfin, je voudrais dire quelques mots à propos des régimes de sanctions. Les régimes de sanctions des Nations Unies deviennent de plus en plus complexes, car un grand nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont appelées à coopérer avec des groupes d'experts et à fournir de l'aide aux gouvernements. L'efficacité des sanctions dépend de nombreux facteurs, et notamment de la volonté et de la capacité des États voisins à les appliquer. La Lituanie, qui assure le présidence des comités de sanctions concernant la République centrafricaine et le Yémen, a encouragé à plusieurs reprises les États voisins de ces pays à collaborer avec les comités des sanctions et les groupes d'experts. L'ONU est disposée à fournir de l'aide, du savoir-faire et des conseils.

Face à la situation alarmante qui règne en Libye, le Conseil de sécurité a également renforcé les sanctions concernant ce pays. Les armes et les munitions non sécurisées prolifèrent librement en Libye et au-delà. Nous devons aider la Libye et la région dans les efforts qu'elles entreprennent pour régler ces questions. Nous apprécierons que le Secrétaire général présente au Conseil les options envisageables quant à la manière dont le système des Nations Unies pourrait aider la Libye et ses voisins à mieux appliquer l'embargo sur les armes.

Pour finir, je voudrais remercier encore une fois la délégation britannique de son dévouement à la présidence du Conseil pendant le mois d'août. Nous souhaitons plein succès aux États-Unis qui assumeront la présidence du Conseil le mois prochain.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe à mes préopinants pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que vos collègues, pour la manière exceptionnelle avec laquelle vous avez dirigé les affaires du Conseil de sécurité au cours de ce mois, qui a été très chargé.

Je ne reviendrai pas sur le fond des travaux du Conseil tout au long du mois d'août. Je me concentrerai plutôt sur les méthodes de travail du Conseil et ferai quelques suggestions élémentaires, qui ont déjà été évoquées par le passé.

Premièrement, lorsque la charge de travail du Conseil est très lourde, comme nous l'avons vu ce mois-ci ainsi qu'aujourd'hui, nous devons raccourcir les consultations pour ne laisser que l'intervenant principal s'exprimer, après quoi les questions ou les commentaires ne doivent pas dépasser trois minutes. Afin que nous puissions consacrer davantage de temps à la réflexion sur les problèmes qui se posent en dehors de la salle, on ne doit permettre à aucune délégation se mettre en valeur.

Deuxièmement, afin de placer davantage la responsabilité sur les membres du Conseil eux-mêmes, les exposés faits en consultations doivent être suivis par des questions que nous adressons uniquement aux intervenants, comme c'est la norme. Le représentant du Secrétariat doit alors quitter la salle des consultations pour que nous puissions avoir une discussion entre nous sur la façon de faire progresser la question inscrite à l'ordre du jour, après quoi nous pourrons en informer le Secrétariat.

Troisièmement, nous devons nous engager à faire des déclarations concises fixant l'attention au-delà des caractéristiques superficielles d'une crise violente afin d'en comprendre les complexités profondes.

Quatrièmement, les exposés du Secrétariat doivent inclure une analyse approfondie des raisons pour lesquelles une crise donnée a éclaté, et ne pas se contenter d'une description du déroulement des événements de la crise en question, de sorte que les membres du Conseil puissent saisir l'ADN même de ladite crise.

Cinquièmement, il importe, lorsque le Conseil gère plusieurs crises violentes en même temps, de créer un espace de réflexion entre nos interventions. Nous, membres du Conseil, avons besoin de temps pour réfléchir et consulter, au sens non onusien du terme.

Je vous remercie encore, Monsieur le Président, et je souhaite plein succès à la délégation des États-Unis d'Amérique pour le mois de septembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jordanie de ses suggestions utiles. Je pense que la proposition de ne pas se mettre en valeur risque d'être un défi pour certains membres du Conseil.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je me concentrerai sur trois activités importantes du mois d'août, à savoir la mission du Conseil de sécurité en Europe et en Afrique, la séance d'information sur la protection des travailleurs humanitaires en période de conflit armé (voir S/PV.7244), et le débat public sur la prévention des conflits (voir S/PV.7247).

La visite effectuée en Belgique et le débat public sur la prévention des conflits, en nous ramenant à la genèse de la Première Guerre mondiale, qui a débuté il y a 100 ans cette année, nous a permis d'honorer la culture de la mémoire et de se rappeler que les conflits sont évitables. En conséquence, le Conseil de sécurité doit faire davantage pour prévenir les conflits dans le cadre de ses compétences, mais sans outrepasser celles qui lui sont confiées en vertu de la Charte des Nations Unies, non seulement parce que la prévention des conflits est moins coûteuse que le règlement des conflits en termes de ressources de l'Organisation et de ses Membres, mais aussi essentiellement parce que la prévention a le potentiel de sauver des êtres humains de la dévastation physique, psychologique et matérielle qu'entraînent les conflits armés. La prévention a l'énorme pouvoir de respecter la dignité des êtres humains. Actuellement, les situations en Syrie, au Moyen-Orient, en Iraq, en

Ukraine, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, entre autres, nous démontrent justement que c'est le contraire qui se produit en cas de guerre.

La visite en Belgique nous a également permis de constater que les conséquences de l'utilisation d'armes chimiques sont durables, comme en témoigne le fait que, près de 100 ans après que ces armes eurent été utilisées contre ce pays, l'on n'a toujours pas réussi à localiser et détruire toutes les armes, et des personnes continuent de succomber à la suite d'explosions accidentelles. L'attaque à l'arme chimique contre les habitants de Ghouta en Syrie, perpétrée il y a exactement un an à une semaine près, nous rappelle la nature constante de cette menace et la nécessité d'éliminer les armes chimiques de manière complète et définitive, tant au regard des énormes dégâts qu'elles peuvent infliger que de la durée de leurs conséquences.

La visite effectuée à La Haye nous a également permis de réfléchir à la contribution de la Cour internationale de Justice au règlement pacifique des différends entre les États, et des tribunaux pénaux internationaux, avec la Cour pénale internationale au centre du système pénal actuel. L'obligation redditionnelle permet d'éviter la reprise des conflits et donc, de les prévenir. Le Conseil de sécurité doit approfondir le dialogue et la coopération avec les tribunaux de La Haye en mettant en place un mécanisme concret en vue de mieux suivre les situations qu'il renvoie à la Cour pénale internationale. Le rappel par le Président de la Cour internationale de Justice que l'Amérique latine, ma région, constitue, comme l'a dit le Président de la Cour pénale internationale, le « client » principal de la Cour, et le fait que la région, notre région, constitue une zone de paix permettent de dresser un parallèle entre le recours à la juridiction internationale et la prévention des conflits armés. Il importe que le Conseil de sécurité applique le paragraphe 3 de l'Article 36 de la Charte qui recommande que les différends d'ordre juridique soient soumis, le cas échéant, à la Cour internationale de Justice.

S'agissant de la visite au Soudan du Sud et des efforts déployés pour coordonner nos positions avec celle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, y compris la réunion avec les ministres de cette organisation à Nairobi, M. Oyarzábal, qui représentait notre pays au sein de la délégation argentine, a dit qu'on pouvait en écrire un livre. Et je veux bien le croire. Je dirai simplement ici que nous pensons que, si le Conseil de sécurité doit respecter le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le règlement des conflits et appuyer leurs efforts sans les entraver, il ne peut toutefois pas renoncer à s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, que lui confère la Charte des Nations Unies.

Enfin, la Somalie et la réunion avec le Président kenyan ont mis au jour le coût en vies humaines et l'aggravation des crises humanitaires qui, souvent, sont la conséquence non voulue de la lutte contre le terrorisme. Ceci ne concerne pas uniquement la Somalie, comme nous pouvons le voir en Iraq, en Afghanistan et au Yémen. La protection des civils et le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent s'inscrire dans la lutte contre le terrorisme, et jouer assurément un rôle déterminant dans l'autorisation du recours à la force par le Conseil de sécurité.

La lutte contre le terrorisme ne doit pas être menée seulement sur le front militaire. Elle fait partie également du travail que nous organisons au sein d'au moins quatre organes subsidiaires du Conseil de sécurité. Un des progrès les plus notables réalisés a été la création d'un Bureau du Médiateur indépendant et impartial qui examine les demandes des personnes, groupes, entreprises et entités qui souhaitent être radiés de la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida.

La procédure régulière est l'un des piliers de la défense des droits de l'homme car elle constitue l'une des garanties fondamentales de la personne humaine. C'est la garantie du droit des personnes de connaître les raisons substantielles pour lesquelles le Comité a décidé de les rayer de la Liste ou de les y maintenir. L'Argentine réaffirme l'obligation du Comité 1267 d'inclure les motifs substantiels pour lesquels le Comité a décidé de maintenir une personne ou une entité sur la Liste ou de les éliminer, et toute autre information pertinente afin que le Médiateur la transmette à l'auteur de la demande, conformément au paragraphe 16 de l'Annexe II de la résolution 2161 (2014), et enfin, conformément au droit humain à une procédure régulière qui ne constitue pas une obligation de résultats non épuisée par la décision de radier une personne ou une entité de la Liste.

Enfin, la séance d'information sur la protection du personnel humanitaire a mis en lumière le monde qui existe entre les discours et les actes en matière de protection des civils, y compris du personnel humanitaire, et plus généralement du respect du droit international humanitaire. Et là, la réaction du Conseil de sécurité n'est pas à la hauteur du défi. Il est tout

aussi grave d'attaquer le personnel humanitaire en Afghanistan, en République centrafricaine, au Darfour, à Gaza, en Syrie, en Somalie, ou au Soudan du Sud. Et c'est encore plus grave lorsque ces attaques sont le fait de forces gouvernementales qui ont l'obligation de protéger les personnes qui risquent leur vie pour aider les populations qui souffrent. Le Conseil devrait au minimum pouvoir condamner à l'unanimité de ces attaques quels que soient les intérêts nationaux légitimes et les considérations géopolitiques en jeu.

Comme c'est votre dernière séance, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et à vous féliciter très sincèrement pour la manière dont vous avez dirigé nos travaux durant le mois d'août. Je vous remercie, ainsi que toute votre équipe.

Je saisis également la présente occasion pour souhaiter un plein succès à la présidence des États-Unis que j'assure de tout notre appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Il ne s'agit pas en fait de la dernière séance, mais je vous remercie néanmoins de vos paroles aimables.

M. Maes (Luxembourg) : Je vous remercie d'avoir organisé cette séance de synthèse en format public qui permet de renforcer la transparence de l'action du Conseil. Je voudrais également vous exprimer nos félicitations, à vous-même et à toute votre équipe, pour votre présidence dynamique et efficace du Conseil de sécurité au cours de ce mois d'août, qui a confirmé, s'il en était encore besoin, que le Conseil ne connaît pas de trêve estivale.

La plupart des situations qui ont figuré à l'ordre du jour du Conseil de ce mois amènent leur lot de souffrances pour les populations civiles. L'aggravation de la crise en Ukraine, que nous avons dû constater une nouvelle fois aujourd'hui-même (voir S/PV.7253), la poursuite des violences à Gaza jusqu'au cessez-le-feu du 26 août, la détérioration continue de la situation au Soudan du Sud et en Libye, la barbarie sans nom déployée par l'État islamique en Iraq et en Syrie, la situation humanitaire qui reste catastrophique en Syrie malgré les progrès modestes en termes d'accès humanitaire obtenus grâce à la résolution 2165 (2014), voilà autant de situations qui doivent nous interpeler et nous amener à nous interroger sur la meilleure manière de renforcer l'action du Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Elles nous amènent à nous poser la question suivante : Que faire pour éviter de telles situations et pour prévenir la souffrance des populations civiles?

Le débat public consacré à la prévention des conflits (voir S/PV.7247) que vous avez organisé le 21 août, Monsieur le Président, a apporté des éléments de réponse à cette question. Une très grande majorité des participants à ce débat ont souligné l'importance d'une posture proactive du Conseil de sécurité pour essayer de prévenir des conflits plutôt que de réagir ex-post. Nous nous félicitons de 1'adoption lors de ce débat public de la résolution 2171 (2014), qui reprend tout un éventail d'instruments qui favorisent la prévention des conflits. I1 s'agit maintenant d'en faire usage et de donner sa pleine mesure à l'Article 99 de la Charte des Nations Unies. Nous espérons entendre le Secrétaire général, tout comme ses conseillers spéciaux chargés de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, pour ne citer qu'eux, nous informer dès que des signes avant-coureurs de situations de conflit potentielles se font jour.

Nous sommes convaincus qu'une dégradation substantielle de la situation des droits de l'homme annonce souvent un conflit. Ces signaux d'alerte doivent être entendus et portés à l'attention du Conseil de sécurité. L'initiative du Secrétaire général « Les droits avant tout » est un instrument de choix pour alerter sur de telles situations et nous espérons qu'elle pourra être pleinement mise en œuvre, avec le concours du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Ce mois, plusieurs collègues l'ont déjà mentionné, a été marqué par la visite de terrain du Conseil de sécurité, qui nous a permis notamment de mieux apprécier les crises qui affectent le Soudan du Sud et la Somalie. Nous avons pu nous rendre compte de la complexité de l'environnement dans lequel le personnel des Nations Unies et les acteurs humanitaires accomplissent leurs tâches. Ils se retrouvent en première ligne pour œuvrer en faveur du rétablissement de la paix et pour fournir aide et assistance aux populations prises au piège des conflits, au prix de risques élevés. Lors du débat public du 19 août (voir S/P.7244), nous avons honoré la mémoire des nombreux travailleurs humanitaires et des personnels des Nations Unies qui ont payé de leur vie leur engagement. Nous soutenons l'initiative de mettre à jour la résolution 1502 (2003) de 2003, pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui, et nous espérons que nous pourrons adopter demain une nouvelle résolution sur la protection du personnel humanitaire. Il est de notre responsabilité individuelle et collective d'éviter que

l'aide humanitaire soit détournée de son but premier et de faire en sorte que les principes qui la gouvernent soient respectés. La crédibilité de l'aide humanitaire en dépend, tout comme la sécurité de ceux qui la fournissent.

Une des leçons importantes que nous tirons des conflits passés est la nécessité de lutter contre l'impunité des auteurs des violations et abus des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire. Signifier clairement que ces criminels doivent répondre de leurs actes peut contribuer à dissuader d'autres de lancer des initiatives funestes. Notre récente visite à La Haye nous a permis une nouvelle fois de souligner l'importante contribution de la Cour pénale internationale et de la justice pénale internationale en général au maintien de la paix, mais également à la prévention des conflits.

Une responsabilité particulière revient en la matière au Conseil de sécurité. Seul notre engagement collectif peut changer la donne. En ce sens, et alors qu'elle s'apprête à reprendre le flambeau de la présidence du Conseil de sécurité, je voudrais assurer la délégation des États-Unis de notre plein soutien au cours du mois à venir.

M. Bliss (Australie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que toute l'équipe britannique, pour votre conduite avisée des travaux du Conseil ce mois. J'axerai mes remarques sur la visite effectuée par le Conseil de sécurité ainsi que sur notre intérêt constant pour la prévention des conflits, un thème clef des travaux que nous avons menés en août, et nos responsabilités à cet égard.

La visite effectuée par le Conseil au Palais de la Paix à La Haye, établi suite à la Conférence internationale de la paix de 1899, nous a rappelé que cela fait plus d'un siècle que le lien intrinsèque entre paix, justice et état de droit est compris. Le Palais de la Paix abrite bien entendu maintenant la Cour internationale de Justice. L'échange de vues entre le Conseil et la Cour, les Tribunaux pénaux internationaux créés par le Conseil et la Cour pénale internationale a renforcé le rôle que ces organes peuvent jouer dans la prévention des conflits. Le rôle central de l'application du principe de responsabilité à nos efforts conjoints visant à prévenir et empêcher les conflits et à instaurer une paix durable a été souligné. Cette visite nous a rappelé avec force qu'il est difficile de convenir de normes internationales relatives à la conduite des conflits et de les faire respecter. Un an après que le Palais de la Paix a ouvert ses portes, en 1913, la Première Guerre mondiale éclatait. Notre visite en Belgique a mis en avant les conséquences terribles de ce conflit qui aurait pu totalement être évité. Bien entendu, au cours de ce conflit, de nombreuses normes essentielles établies à la Conférence internationale de la paix ont été violées sans vergogne. À peine 24 heures après avoir quitté La Haye, nous nous sommes rendus dans une zone de protection sur une base de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à Malakal. Nous avons vu les conséquences de ce conflit, y compris des déplacements massifs de population et des besoins humanitaires extrêmement pressants. Nous avons entendu des témoignages concernant des violations massives des droits de l'homme, des massacres et des personnes prises pour cible en raison de leur appartenance ethnique. Le personnel des Nations Unies nous a parlé d'une famine imminente. Des représentants de la société civile nous ont exhortés à faire plus pour mettre fin à ce conflit.

Cette juxtaposition discordante de nobles aspirations internationales et de la dure réalité des conflits se manifeste dans de nombreuses situations de crise dont le Conseil est saisi, notamment en Syrie, en Iraq, en Ukraine, en République centrafricaine, au Soudan du Sud, à Gaza et en Libye. Bien que les causes et les conséquences diffèrent, la conduite de ces conflits a un élément en commun : l'effritement de normes fondamentales. Nous le voyons dans le mépris éhonté de dispositions essentielles du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En Iraq, l'État islamique d'Iraq et du Levant commet d'épouvantables atrocités contre des civils en raison de leur religion ou de leur appartenance ethnique. Cela pose un défi difficile au Conseil – un groupe terroriste agissant comme une insurrection rebelle qui met la main sur un territoire et en prend le contrôle, et réprime violemment la population civile. Le rôle des combattants terroristes étrangers dans de tels groupes appelle l'attention urgente du Conseil.

Nous observons cet effritement des normes dans l'utilisation fréquente d'installations civiles, y compris des écoles et des hôpitaux, à des fins militaires, et dans le fait que de tels sites sont délibérément pris pour cible. C'est une caractéristique des conflits en Syrie, en Iraq, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et à Gaza. Nous le voyons dans les attaques visant le patrimoine culturel, qui s'inscrivent souvent dans le cadre d'une stratégie délibérée de détruire ce sur quoi reposent des cultures et des religions. La destruction, par l'État islamique d'Iraq et du Levant, de la mosquée

Musa'b bin Oumair dans la province de Diyala en Iraq n'en est que le dernier exemple choquant.

Nous voyons cet effritement des normes dans le fait que des acteurs humanitaires sont intentionnellement pris pour cible. Alors que nous marquions la Journée mondiale de l'aide humanitaire, le 19 août, nous avons appris que 155 travailleurs humanitaires avaient été tués en 2013, le nombre le plus élevé enregistré depuis une décennie. Nous le voyons également dans l'emploi d'armes chimiques dans des conflits. En adoptant la résolution 2118 (2013) il y a un an, le Conseil a réaffirmé l'interdiction absolue d'employer de telles armes, où que ce soit. L'achèvement, ce mois, des processus de destruction des armes chimiques syriennes à bord du *Cape Ray* – le navire des États-Unis d'Amérique – a été bien accueilli, mais la tâche n'est pas totalement terminée, et les allégations relatives à l'emploi de produits chimiques toxiques dans le cadre du conflit syrien doivent faire l'objet d'enquêtes.

Nous avons observé des violations des fondements mêmes de la Charte des Nations Unies, de l'obligation d'appliquer le principe de non-ingérence et de l'interdiction de l'emploi de la force, avec l'annexion d'une partie du territoire ukrainien et la déstabilisation active d'autres régions du pays. Nous en avons également vu les conséquences dramatiques et considérables, y compris la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrêté pour le vol MH17.

On peut être tenté de penser que, le cadre normatif pour la paix et la sécurité internationales et ses institutions d'appui ayant été établis par des traités et par des résolutions du Conseil, notre travail est terminé. Nous ne pouvons pas adopter un tel point de vue. Nous ne pouvons pas simplement agir à la marge. Nous devons protéger ses fondements mêmes. Nous devons saisir chaque occasion pour renforcer ces normes fondamentales – par des résolutions du Conseil telles que la résolution 2170 (2014), concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant, et la résolution 2171 (2014), relative à la prévention des conflits; en intégrant des critères pour l'inscription sur la Liste des régimes de sanctions que nous imposons à ceux qui violent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, comme nous venons de le faire concernant la Libye (voir S/PV.7251); par des mécanismes de responsabilisation, y compris des commissions d'enquête et un appui à la Cour pénale internationale; et par des visites opportunes du Conseil en des moments décisifs, telle celle effectuée au Soudan du Sud.

Un autre fait important a eu lieu à La Haye : la réunion du Conseil avec le Premier Ministre néerlandais, M. Rutte, qui a exprimé sa gratitude pour l'adoption de la résolution 2166 (2014) et appelé à sa pleine mise en œuvre. En tant que Président du Conseil, vous avez, Monsieur le Président, déposé une couronne en notre nom sur le mémorial érigé pour les victimes du vol MH17 à l'aéroport de Schiphol. Ce fut un rappel très fort des conséquences terribles et imprévisibles des conflits, et du rôle que joue chaque État Membre de l'ONU dans l'exercice par le Conseil de sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Klein (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de votre conduite ferme du Conseil ce mois. Votre équipe très compétente et vous-même avez dirigé nos travaux avec efficacité et vous nous avez permis de respecter le calendrier et de ne pas prendre de retard tout au long de ce mois d'août chargé.

Aujourd'hui, je voudrais partager les vues de ma délégation sur certains domaines dans lesquels le Conseil de sécurité a été productif ce mois, et aborder quelques questions qui appelleront notre attention soutenue en septembre et au-delà.

La mission effectuée par le Conseil ce mois nous a permis de nous rendre compte directement des enjeux de nos délibérations. La visite au Soudan du Sud était particulièrement opportune, compte tenu de la crise politique, humanitaire et sécuritaire qui s'accentue dans ce pays. Cette visite a permis au Conseil d'entendre de nombreux acteurs et d'adresser directement plusieurs messages importants, y compris le fait que le Conseil est disposé à imposer des conséquences à ceux qui sabotent le processus de paix, et que nous continuerons de suivre de près l'évolution de la situation. Nous avons également observé des progrès relatifs ce mois en ce qui concerne le retrait et la destruction des armes chimiques en Syrie. Nous saluons les efforts faits par l'ONU, en particulier ceux déployés par le personnel travaillant sur le terrain. Nos partenaires internationaux ont joué un rôle absolument essentiel dans le retrait et la destruction en cours des armes chimiques déclarées de la Syrie.

Cependant, de graves questions subsistent, et la communauté internationale, y compris le Conseil, doit continuer de tenir le régime syrien comptable du respect de ses obligations internationales.

Nous avons trouvé nos deux débats thématiques de ce mois – sur la protection des travailleurs humanitaires (voir S/PV.7244) et sur la prévention des conflits (voir S/PV.7247) – complémentaires et dignes d'une réflexion prolongée. Quelque 108 millions de personnes de par le monde ont désormais besoin d'une aide humanitaire, et la violence provoque le déplacement de plus de populations que jamais auparavant. Les travailleurs humanitaires sont bien souvent les premiers intervenants, bien vulnérables, en cas de crise. La fréquence croissante des attaques de personnel humanitaire et le nombre des agents qui ont été tués en 2013, en particulier en Syrie, nous alarment. Notre débat sur la prévention des conflits a fait passer le message qu'il est nécessaire de juguler les crises humanitaires avant qu'elles ne se développent. Les États-Unis félicitent l'ONU de ses efforts, en particulier de ceux que déploie le Département des affaires politiques, pour assurer le suivi et l'analyse de l'évolution des situations à travers le monde et alerter le Conseil de sécurité et la communauté internationale en cas de crises en gestation.

Outre la crise humanitaire en Syrie, que je viens de citer, de nombreux sujets nécessiteront une attention continuelle de notre part en septembre et au-delà. Cinq questions ressortent.

La première question est celle de la République centrafricaine. Nous assisterons à une importante passation de pouvoir à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) le mois prochain et nous devrons assurer un suivi rapproché du processus de transition politique et des questions humanitaires. Nous comptons sur le Secrétariat pour nous tenir informés des progrès du déploiement de l'ensemble des effectifs de la MINUSCA et de toute aide dont il pourrait avoir besoin à cet égard.

La deuxième question est le Moyen-Orient. L'annonce du cessez-le-feu de Gaza, mardi, a été bienvenue. Nous espérons vraiment que ce cessez-le-feu s'avérera durable, qu'il mettra fin aux attaques à la roquette et aux tirs de mortier et qu'il permettra de poursuivre les pourparlers sous médiation égyptienne et de traiter les questions sous-jacentes afin d'aboutir à une solution viable et durable. Cela comprend un renforcement du rôle de l'Autorité palestinienne, les efforts de reconstruction et de secours, et la nécessaire démilitarisation. Comme l'a dit notre Secrétatire d'État, M. Kerry, l'acheminement à la population de Gaza de l'aide humanitaire nécessaire d'urgence doit s'accélérer. Les États-Unis sont prêts à travailler avec nos partenaires internationaux à un grand effort de reconstruction. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le Conseil à la recherche de moyens idoines, aussi bien pour nous que pour l'ONU, d'aider à mettre en place des solutions à long terme à Gaza.

Le troisième sujet est l'Ukraine, qui est à l'évidence une question que le Conseil devra continuer de suivre de près. Nous attendons avec intérêt le nouveau rapport du Sous-Secrétaire général, M. Šimonović, sur les droits de l'homme, qui devrait paraître demain. Mais, comme le Conseil l'a montré en début d'après-midi (voir S/PV.7253), les conditions de sécurité restent très préoccupantes. Ainsi que l'a dit tout à l'heure dans cette salle notre ambassadrice, Mme Power, les actes de la Russie correspondent à un effort délibéré pour fournir un appui et, maintenant, des renforts à des séparatistes illégaux combattant dans un autre pays souverain.

Quatrièmement, il nous faudra, le mois prochain, proroger le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) tout en faisant face à l'impact du virus Ebola au Libéria et sur la Mission. Nous appuyons fermement la MINUL et tenons à dire combien nous savons gré aux pays qui sont disposés à continuer de déployer des contingents dans le cadre de cette Mission. L'ambassade des États-Unis à Monrovia reste ouverte et nos Casques bleus restent à la Mission. Nous partageons les préoccupations qui portent sur la sûreté des soldats de la paix et nous espérons que le Secrétariat tiendra le Conseil informé des mesures qu'il prend pour permettre à la Mission de poursuivre sa tâche. Nous travaillons intensément, quant à nous, avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres sur cette question et apportons d'importantes ressources propres à la lutte contre la propagation du virus Ebola au Libéria et ailleurs.

Ce mois se clôt également sur l'assaut dont font l'objet les soldats de la paix de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ainsi que sur l'attentat contre un hélicoptère de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Le mois prochain nous devrons examiner quelles mesures sont nécessaires pour faire face aux menaces dont font l'objet les soldats de la paix.

Enfin, l'adoption de la résolution 2170 (2014) sur la menace que constituent l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra, est à saluer, mais elle montre également qu'il faut faire encore plus, en particulier pour s'attaquer au problème des combattants terroristes étrangers. Pour mettre en lumière l'importance de

cette menace, le Président Obama présidera une séance d'information de haut niveau du Conseil sur cette question le mois prochain durant le débat de haut niveau de l'Assemblée générale.

Enfin, j'aimerais remercier les délégations qui nous ont assuré de leur soutien. Nous nous réjouissons de travailler avec le Conseil sur cette question et tant d'autres au cours de notre présidence à venir, en septembre.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour la Russie, le sujet central des débats du Conseil de sécurité en août a été la situation en Ukraine. Malheureusement, nous sommes forcés de conclure que le Conseil de sécurité, du fait des menées destructrices d'un certain nombre de ses membres, a été incapable de jouer le type de rôle qui correspond à son mandat, tel qu'il est consacré dans la Charte des Nations Unies, pour régler la crise. Nous l'avons vu une fois de plus avec le débat d'aujourd'hui sur l'Ukraine (voir S/PV.7253). Le projet de déclaration proposé par la délégation russe concernant un cessez-le-feu s'est vu opposer un refus sous des prétextes futiles.

En dépit de cette opposition, nous avons continué pendant tout le mois à appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation humanitaire catastrophique dans l'est de l'Ukraine. Au cours d'une séance d'information convoquée à l'initiative de la Russie le 5 août (voir S/PV.7234), les représentants d'organismes humanitaires des Nations Unies ont fait une analyse de la situation plus proche de la réalité. Nous nous félicitons de ce progrès. Enfin, des informations sur la situation réelle commencent à filtrer à travers un mur de silence et de déni flagrant.

Nous avons été choqués de l'avalanche de critiques et de la déformation des faits s'agissant de ce qui s'est passé dans l'oblast de Lougansk avec le convoi d'aide humanitaire russe qui y était destiné. Nous avons déjà expliqué plus d'une fois les motifs et les objectifs de cette action et je ne ne souhaite pas y revenir. Toutefois, j'aimerais souligner que nous continuerons nos efforts pour fournir de l'aide humanitaire aux habitants de Lougansk et de Donetsk, en coopération avec les autorités de Kiev et le Comité international de la Croix-Rouge. Nous espérons que nos futurs efforts seront accueillis dans un esprit plus constructif.

Le Conseil de sécurité n'a pas su non plus honorer pleinement sa responsabilité sur la question de l'appui apporté par la communauté internationale dans l'enquête sur l'accident tragique de l'avion malaisien abattu. Malheureusement, nous continuons d'assister à des tentatives d'entrave à la mise en œuvre de la résolution 2166 (2014). Pendant plus de 10 jours, les autorités ukrainiennes sont restées sourdes à la demande d'un cessez-le-feu dans la région de la catastrophe, après quoi elles ont officiellement déclaré une reprise des activités militaires. Par deux fois, nous avons proposé des projets de déclaration à la presse à l'appui de la résolution 2166 (2014). Dans les deux cas, un certain nombre de membres du Conseil qui, manifestement, ne sont pas intéressés par la mise en oeuvre de cette résolution, s'y sont opposés. Tout ce que nous pouvons voir à l'oeuvre ici ressortit à une tentative de blanchissement de Kiev à tout prix.

Nous voudrions une fois de plus rappeler au Secrétariat que, conformément à la résolution 2166 (2014), l'ONU doit fournir une aide globale à l'enquête, déterminer également les différentes options possibles d'apport de cette aide et rendre compte au Conseil de toute évolution de la situation. L'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe doivent jouer un rôle plus actif, y compris en matière de coordination, pour la conduite d'une enquête internationale globale, approfondie et indépendante.

En ce qui concerne la situation à Gaza, le Conseil de sécurité a continué d'agir de façon timorée. Les discussions portant sur un texte qui exprime les réactions du Conseil se sont poursuivies durant tout le mois. Toutefois, aucun résultat n'en est ressorti. Nous sommes sortis bien déçus du débat d'hier sur la Libye (voir S/PV.7251). Ce pays est, essentiellement, en chute libre. Les membres du Conseil qui sont responsables de cette situation, puisqu'ils sont ceux qui ont gravement violé les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), se comportent comme s'ils n'y étaient pour rien. Ils en appellent aussi bien à l'ONU qu'aux voisins de la Libye pour qu'ils fassent encore davantage. À ce titre, nous aimerions soulever un autre point.

Nous entendons parfois dire que, n'était le droit de veto, le Conseil de sécurité pourrait efficacement prévenir ou régler les conflits. Dans le cas de la Libye, il n'y a pas eu de recours au veto, et j'invite ceux qui ont été satisfaits du résultat à lever la main. Ainsi donc, le problème n'est pas le droit de veto, mais une politique d'aventurisme qui ne fait qu'alimenter les conflits.

Pour terminer, nous tenons à faire observer que les travaux actuels du Conseil se déroulent sur fond de dégradation de toute une série de crises régionales.

Compte tenu du calendrier surchargé, le Conseil doit s'efforcer d'examiner les questions inscrites à son ordre du jour de façon plus approfondie et plus efficace, notamment en ce qui concerne les situations liées à des pays concrets. La séance récapitulative d'aujourd'hui paraît dans ce cadre quelque peu artificielle, d'autant que nous poursuivrons notre travail demain avec un débat sur deux points importants. Nous notons que la présidence britannique n'a pas toujours agi de façon correcte, même si elle a beaucoup travaillé. Nous souhaitons plein succès à la délégation des États-Unis qui présidera les travaux du Conseil en septembre.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé la présente séance de récapitulation, qui est la sixième depuis le début de l'année, et la seconde d'affilée sous forme de séance publique. L'organisation de ces séances, qui donnent au Conseil l'occasion d'évaluer ses travaux et d'examiner de façon critique ses progrès et son efficacité, doit être encouragée. Nous espérons que d'autres membres actuels et futurs du Conseil poursuivront cette pratique à l'avenir et que les États non membres continueront d'y participer.

La délégation rwandaise a apprécié la manière dont vous, Monsieur le Président, avez dirigé les travaux du Conseil au mois d'août, notamment s'agissant de l'accent que vous avez mis sur une gestion efficace du temps. Nous félicitons également le Représentant adjoint, le coordonnateur politique et son substitut, ainsi que toute l'équipe du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

Je saisis également cette occasion pour présenter mes félicitations à l'Ambassadrice Samantha Power, des États-Unis, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Nous notons que, lors de leur précédente présidence, en juillet 2013, les États-Unis avaient organisé un débat public sur la protection des journalistes en période de conflit armé (voir S/PV.7003), et que les États-Unis ont choisi la question des combattants terroristes étrangers comme thème principal de leur présidence en septembre. Le meurtre barbare de James Foley, journaliste américain, par l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui compte des combattants terroristes étrangers parmi ses membres, illustre de manière tragique combien il est nécessaire que le Conseil s'attaque à ce fléau tout en renforçant la protection des civils, y compris des journalistes.

S'agissant de la protection des civils, nous remercions également le Royaume-Uni d'avoir organisé, à l'occasion de la Journée mondiale de l'aide humanitaire, le 19 août, une séance d'information consacrée à la protection des travailleurs humanitaires (voir S/PV.7244), à la mémoire de Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, et de ses collègues tués lors de l'attaque terroriste perpétrée il y a 11 ans contre l'hôtel Canal à Bagdad. Le Rwanda appuie le projet de résolution initié par la présidence britannique à cet égard.

Bien que nous ayons apprécié le déplacement constructif du Conseil de sécurité en Belgique, aux Pays-Bas, au Soudan du Sud et en Somalie, nous notons que le maintien de la paix et de la sécurité internationales a continué d'être très sérieusement ébranlé pendant le mois d'août. De l'Ukraine à la République centrafricaine, en passant par la Syrie, l'Iraq, la Libye et le Soudan du Sud, les conflits dans le monde entier se poursuivent sans relâche et, pour nombre d'entre eux, sans aucune perspective de règlement pacifique.

Plus préoccupant encore est le fait que les organisations terroristes ne se limitent plus à perpétrer des actes de terrorisme, puisque l'État islamique d'Iraq et du Levant, Boko Haram et consorts disposent désormais de la puissance militaire nécessaire pour conquérir des territoires, aux fins d'y établir un califat islamique. Bien que le Rwanda soit d'ordinaire partisan du règlement pacifique des conflits, nous estimons que lorsque le monde est confronté à des organisations terroristes et génocidaires, la seule issue est de les combattre et d'en triompher. Nous ne pouvons pas nous contenter de contenir ou d'apaiser ces groupes violents. La coopération et la coordination entre les pays des régions concernées et les puissances mondiales qui siègent au Conseil de sécurité sont indispensables pour atteindre cet objectif.

Cela étant, face à ce sombre tableau en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, nous avons décelé une lueur d'espoir concernant le conflit à Gaza. Le cessez-le-feu à durée indéterminée, obtenu à Gaza en début de semaine sous les auspices de l'Égypte, devrait relancer la perspective d'un règlement politique de ce conflit de longue date au Moyen-Orient. Néanmoins, le Conseil de sécurité se doit de suivre avec attention cette situation, et de se tenir prêt à prendre les mesures qui s'imposent afin d'aider les parties à instaurer une paix et une stabilité durables.

Concernant l'est de l'Ukraine, sujet qui a été examiné au cours d'une séance ce jour (voir S/PV.7253), nous avons accueilli favorablement le sommet régional

qui s'est tenu à Minsk lundi, mais nous restons préoccupés par la dangereuse escalade de la situation sur le terrain. Nous appelons une fois encore les parties concernées à faire preuve de retenue, à respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et à poursuivre le dialogue visant à trouver un règlement politique et diplomatique à cette crise.

La situation en République démocratique du Congo a fait l'objet, en août, d'un débat de haut niveau (voir S/PV.7246) consacré à la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Rappelant la déclaration à la presse (SC/11533) adoptée mardi, le 26 août, le Rwanda se félicite de l'appui clair et sans réserve accordé par le Conseil de sécurité à la Conférence internationale de la région des Grands Lacs et à la Communauté de développement de l'Afrique australe, lesquelles ont clairement affirmé que le délai de six mois accordé aux FDLR pour permettre leur désarmement devrait être suivi d'une action militaire si cette organisation génocidaire s'obstinait à recourir à des tactiques dilatoires.

Nous savons tous que l'augmentation spectaculaire et l'aggravation des conflits dans le monde entier ont alourdi l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Malheureusement, cette situation a également nui à nos méthodes de travail. Je ne m'appesantirai pas sur la nécessité de changer d'approche, et de passer d'une culture de gestion des conflits à un esprit de prévention des conflits. Nous avons apprécié à sa juste valeur le débat public thématique convoqué par le Royaume-Uni la semaine dernière (voir S/PV.7247), ainsi que l'exposé que nous a présenté le Département des affaires politiques cette semaine. Mais nous pensons que pour être efficace, la prévention des conflits doit être orientée vers des tours d'horizon axés sur des pays spécifiques, en fonction des menaces réelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Par ailleurs, le Rwanda a constaté, dans les semaines et mois écoulés, non seulement la fréquence accrue des séances d'urgence, mais également l'émergence d'une pratique selon laquelle un membre du Conseil demande la convocation d'une séance consacrée à une facette d'une crise particulière, tandis que, dans le même intervalle, un autre membre demande qu'une autre séance soit convoquée pour débattre d'une autre facette de la même crise. Nous pensons que cette pratique sape la capacité du Conseil à régler les conflits de manière globale et efficace. Le Conseil doit se pencher avec sérieux sur les façons d'accroître sa modularité et son efficacité, et d'améliorer la gestion de son ordre du jour. Nous pensons que la fréquence de nos réunions doit dépendre de l'évolution des crises dont nous sommes saisis, lesquelles doivent être abordées de manière globale, jusqu'aux sanctions. Si certaines situations justifient un examen semestriel ou trimestriel, d'autres méritent d'être abordées chaque mois, voire deux fois par mois, et de faire l'objet d'une stratégie claire du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je tiens à remercier le Secrétaire général de sa disponibilité habituelle à échanger avec les membres du Conseil, et je remercie également les membres de son administration, notamment les fonctionnaires de la Division des affaires du Conseil de sécurité, pour le concours habituel qu'ils apportent aux membres du Conseil.

Mme Le Fraper du Hellen (France) : Je voudrais, comme les délégations avant moi, remercier chaleureusement la délégation britannique – vous-même, Monsieur le Président, et toute votre équipe – pour une présidence très efficace au mois d'août.

Je voudrais simplement évoquer quelques points.

Premièrement, sur une note positive, je voudrais relever l'unité du Conseil et sa productivité sur de nombreux sujets importants pour nous. Parmi eux, je citerai le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui est si important dans un contexte de crise régionale dont nous nous devons de limiter les répercussions au Liban. Nous espérons que tous les États Membres continueront à soutenir le rôle de la FINUL.

Autre approche unie, également, sur la lutte contre le terrorisme : le Conseil a enfin pris, ce mois-ci, des mesures à l'encontre de l'État islamique d'Iraq et du Levant, et nous saluons les efforts de la Mission britannique pour aboutir à l'adoption de la résolution 2170 (2014). C'est une résolution qui condamne enfin les actions terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant et qui – pour la première fois au Conseil – s'intéresse aux combattants étrangers. Pour nous, c'était très important et nous espérons que le sommet du Conseil que préparent nos partenaires américains pour la semaine ministérielle sur cette question des combattants terroristes sera un nouveau moment pour approfondir notre action, au plus haut niveau, sur cette question.

Unité relative encore, sur la Libye, puisque les Nations Unies, dans ce dossier, ont un rôle à jouer et

que le Conseil est venu très opportunément, au moment où la question se pose de l'avenir de la Libye, adopter la résolution 2174 (2014) qui renforce l'embargo sur les armes et étend les sanctions individuelles à ceux qui entravent la transition politique. Le Président de la République française vient d'indiquer qu'un soutien exceptionnel des Nations Unies aux autorités libyennes pour rétablir l'État est nécessaire, et c'est un sujet sur lequel nous garderons toute notre attention pendant le mois de septembre.

Unité encore sur de nombreuses crises en Afrique, et là encore, ma délégation voudrait saluer la réunion du 7 août (voir S/PV.7237), qui a été présidée par le Ministre britannique pour les affaires africaines et qui a permis de réunir les pays clefs de la région des Grands Lacs et de rappeler les grandes priorités du Conseil. Ces priorités ont été inscrites dans la déclaration (SC/11533) adoptée le 26 août, qui rappelle notamment que la mise en œuvre de la résolution 2147 (2014) du Conseil sur la neutralisation des groupes armées, en priorité les Forces démocratiques de libération du Rwanda, est une exigence.

Je relève aussi, toujours sur cette note optimiste, le renouvellement du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et l'accent mis, dans la résolution 2173 (2014), à la fois sur l'examen stratégique de la Force et sur l'importance de rapports publics renforcés sur les droits de l'homme.

À contrario, Monsieur le Président, et c'est notre deuxième point, le Secrétaire général s'en est fait l'écho devant nous pendant le débat public (voir S/PV.7247) que vous avez organisé, le Conseil reste marqué par de fortes divisions qui sapent la capacité de l'Organisation à agir. Nous continuons à regretter que sur la Syrie, le soutien indéfectible de certaines délégations à un régime répressif n'ait pas permis à temps une action concertée, et a ainsi ouvert la voie aux terroristes et aux extrémistes. La France continuera à œuvrer contre l'usage abusif du veto par les délégations, usage abusif qui s'est manifesté dans le cas de la situation en Syrie. Il y a des divisions aussi sur l'Ukraine, nous venons de l'évoquer il y a un instant devant le Conseil (voir S/PV.7253), où l'attitude de la Russie continue, c'est très simple et c'est très net, de déstabiliser le pays.

Troisième point, sur un autre sujet, le Conseil a peut-être maintenant l'opportunité de jouer un rôle qu'il n'a pas vraiment assumé jusqu'ici. Je pense à Gaza. Nous avons désormais un cessez-le-feu sans limitation de durée annoncé par les autorités égyptiennes. Nous engageons les parties à respecter ce cessez-le-feu et à poursuivre les discussions menées sous les auspices de l'Égypte. Mais en coordination avec nos partenaires européens et nos partenaires au sein du Conseil de sécurité, nous souhaitons aller au-delà et essayer de contribuer à des solutions sur la base d'un tel accord. Nous pensons, comme d'autres, que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer sur ce point.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais conclure sur l'accent qui a été mis par la présidence britannique sur la prévention des conflits pendant votre présidence, en particulier sous l'angle de l'alerte rapide, mais aussi avec ce voyage en Europe qui a rappelé l'histoire et l'importance de la prévention pour éviter les crises et qui a été déterminant pour nous.

L'adoption de la résolution 2171 (2014) était aussi un événement que nous saluons.

Le débat sur la prévention des conflits nous a permis d'entendre pour la dernière fois devant le Conseil Mme Pillay, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui termine son mandat. Sous son mandat, l'interaction du Conseil de sécurité et du Haut-Commissariat n'a cessé de se renforcer. C'est désormais une tendance lourde de nos travaux, si je puis dire. Nous avons noté parmi ses ultimes recommandations qu'elle a suggéré un exposé mensuel au Conseil par son successeur au poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

Il faut, selon nous, y réfléchir sérieusement, parce que ce serait l'occasion de donner au Haut-Commissaire aux droits de l'homme la possibilité de jouer pleinement son rôle d'alerte, plutôt que de venir faire un exposé au Conseil à notre demande, alors que les crises ont déjà éclaté et sont ouvertes. Lors du débat que vous avez tenu, nous avons aussi pu réaffirmer le rôle étendu du Secrétaire général dans le domaine de l'alerte rapide, ce qui était important.

Monsieur le Président, en conclusion, je voudrais vous remercier aussi pour les efforts faits en termes de méthodes de travail et pour limiter nos interventions. Nous partageons le souci, qui est le vôtre, d'avoir des échanges publics dans cette salle pour des raisons de transparence, mais aussi des consultations, beaucoup plus interactives, pour accélérer notre prise de décision commune et marquer cette unité du Conseil dont je parlais tout à l'heure.

Je transmets bien sûr aux États-Unis tous nos vœux de réussite pour le mois de septembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 50.